



Bureau des radiocommunications

(N° de fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/257

Le 9 juillet 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 6 des radiocommunications

- **Proposition d'adoption de 2 projets de nouvelle Recommandation, et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)**

A sa réunion des 26 et 27 mai 2008, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de 2 projets de nouvelle Recommandation (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-5) et a en outre décidé d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5. Les titres et les résumés de ces projets de Recommandation figurent dans l'Annexe 1.

La période de consultation va durer 3 mois, jusqu'au 9 octobre 2008. Si, d'ici là, aucune objection n'est reçue des Etats Membres, les projets de Recommandation seront considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS a été appliquée, les projets de Recommandation seront considérés également comme approuvés. Toutefois, si une objection est reçue de la part d'un Etat Membre au cours de la période d'examen, les procédures énoncées au § 10.2.1.2 de la Résolution UIT-R 1-5 s'appliqueront.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les conclusions de la procédure PAAS seront communiquées dans une Circulaire administrative (CACE) et les Recommandations approuvées seront publiées dans les plus brefs délais.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, et ce dès que possible. La politique commune en matière de brevets de l'UIT-T/UIT-R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe : Titres et résumés des projets de Recommandation

Documents joints: Documents 6/58(Rév.1) et 6/66(Rév.1) sur CD-ROM

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

Annexe 1

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IMAGE]

Doc. 6/58(Rév.1)

Lignes directrices relatives aux mesures à utiliser pour adapter les émissions télévisuelles à des applications de radiodiffusion ayant des niveaux de qualité et des dimensions d'image différents

Ce projet de nouvelle Recommandation vise à fournir des lignes directrices sur les mesures et le choix des grilles d'images susceptibles de convenir pour l'adaptation des émissions télévisuelles à des applications de radiodiffusion dont les caractéristiques de présentation sont différentes de celles pour lesquelles les émissions ont été produites à l'origine.

Il est fondé sur les concepts de «distance de visualisation optimale» et d'«angle de visualisation optimal», qui s'appliquent à la présentation des émissions télévisuelles.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[6/66]

Doc. 6/66(Rév.1)

Notations pour les systèmes vidéo

Cette Recommandation spécifie les notations à utiliser pour identifier les systèmes vidéo à l'aide de leurs caractéristiques de balayage, et pour indiquer leurs niveaux de signaux numériques et leurs mots de code.
